



ACERTA

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25120332

Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neuchâteau

Le 16/09/25

Le greffier

Greffier

N° d'entreprise : 0442 570 121

Nom

(en entier) : Sonoro

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Beho 47 6672 Gouvry

Objet de l'acte : transfert du siège

L'assemblée générale exceptionnelle du 8 septembre 2025 a décidé de transférer le siège de la société vers Chemin d'Harnoy 17 5530 Yvoir à date du 8 septembre 2025.

Les fondateurs donnent une procuration spéciale à ACERTA Guichet d'entreprises ASBL, dont le siège social est établi en Région de Bruxelles-Capitale, avec représentant Pieter Cox, sise à 1020 Bruxelles, Esplanade 1 boîte 65 RPM Bruxelles TVA BE 0480.513.551, ainsi qu'à ses collaborateurs, préposés et mandataires, avec possibilité de suppléance, d'accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires à l'égard de cette société en ce qui concerne son inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), l'affiliation à une caisse d'assurances sociales de la société et de ses indépendants, la demande aux impôts indirects et/ou directs (comme la TVA), l'émission de publications aux Annexes du Moniteur belge et d'autres obligations administratives éventuelles.

Pieter Cox
représentant autorisé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).